

**COMMUNIQUE DU 27 NOVEMBRE 2013
MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION
ET DU DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » RELATIF A SURYS**

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS

H O L O G R A M  I N D U S T R I E S

PRESENTEE PAR :



INITIEE PAR LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Surys

CONSEILLEE PAR :



PRIX DE L'OFFRE : 35 EUROS PAR ACTION

DUREE DE L'OFFRE : 10 JOURS DE NEGOCIATION

Le présent communiqué, établi par la société Surys, est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 1°, 2° et 231-28 I du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« **AMF** »).

Conformément à l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité du 26 novembre 2013 sur l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Surys sur les actions Hologram. Industries non détenues par elle (l'« **Offre** »), apposé le visa n°13-634 en date du 26 novembre 2013 sur la note d'information établie par Surys.

Avis important

En application de l'article L. 433-4 III et V du Code monétaire et financier et des articles 237-14 à 237-19 du règlement général de l'AMF, dans la mesure où les actionnaires minoritaires de la société Hologram. Industries ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote de la société Hologram. Industries, Surys demandera la mise en œuvre de la procédure de retrait obligatoire une fois l'avis de résultat de l'Offre publié par l'AMF et au plus tard dans un délai de trois mois à l'issue de sa clôture. Les actions de la société Hologram. Industries qui n'auront pas été apportées à l'Offre seront transférées à l'initiateur moyennant une indemnisation de 35 euros par action de la société Hologram. Industries (égale au prix de l'Offre).

Mise à disposition des documents

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Surys ont été déposées auprès de l'AMF le 26 novembre 2013 et mises à la disposition du public le lendemain, conformément aux dispositions de l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF.

La note d'information établie par Surys et les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Surys sont disponibles sur le site internet de la société Hologram. Industries (www.hologram-industries.com) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenues sans frais auprès de :

- Surys, Parc d'Activité Gustave Eiffel, 22 avenue de l'Europe, Bussy Saint-Georges, 77607 Marne La Vallée Cedex 3 ;
- Crédit du Nord, 50 rue d'Anjou, 75008 Paris.

Les actionnaires d'Hologram. Industries qui souhaitent apporter leurs titres dans le cadre de l'Offre devront remettre au prestataire de services d'investissement habilité dépositaire de leurs actions un ordre de vente au plus tard le dernier jour de l'Offre. Les frais de négociation seront pris en charge dans les conditions habituelles par les vendeurs et l'acheteur, chacun pour ce qui les concerne.

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext Paris publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Contacts :

Relations investisseurs

Grégory Wagemans
Tél. : 01 64 76 31 00
Email : finances@hologram-industries.com

Communication financière

Laurence Costes
Tél. : 01 41 22 90 95
Email : lcostes@assetcom.fr

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Surys décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.